

CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Séance du 3 novembre 2025
Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - Valdahon

Affichée à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le :

Visée par : Le Maire de Valdahon, Sylvie LE HIR

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Michel PARENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Christiane KÖNIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : C. KÖNIG/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B.DIRAND ; G. JOBERT/M. PERRIN ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 octobre 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 16 octobre 2025

2. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par le Maire au titre de l'année 2026

Après avoir délibéré, le Conseil municipal émet un avis favorable concernant la liste des dimanches proposée.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 3
Délibération n°2025-92

FINANCES

3. DM n°12 – Remplacement du four de l'espace Ménétrier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n° 12.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-93

4. Petites Villes de Demain – Aménagement des espaces publics du centre Bourg sur la RD 461 - Avenant n°1 et DM n° 13

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 annexé, portant sur l'aménagement des espaces publics du centre Bourg sur la RD 461
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 portant sur l'aménagement des espaces publics du centre Bourg sur la RD 461
- approuve la DM n°13 annexée.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 18 Contre : 6 Abstention : 0
Délibération n°2025-94

4a. Petites Villes de Demain – Aménagement des espaces publics et voirie rue du Stade sur la RD50 - Avenant n°1 et DM n° 13

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 annexé, portant sur l'aménagement des espaces publics et voirie rue du stade sur la RD 50
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cet avenant n°1 portant sur l'aménagement des espaces publics et voirie rue du stade sur la RD 50
- approuve la DM n°13 annexée.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 18 Contre : 3 Abstention : 3
Délibération n°2025-95

5. Création d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) n°6 et DM n°14 – Projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de sécurisation du site scolaire Lavoisier,
- autorise la création de l'Autorisation de Programme Crédits de Paiement (AP/CP) n°6 ci-dessus présentée,
- approuve la DM n°14 ci-annexée,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires à la consultation et à la sélection du maître d'œuvre et/ou des entreprises compétentes en 2025.
- autorise la signature de toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 22 Contre : 2 Abstention : 0
Délibération n°2025-96

6. DM n°15 - Réfection des sols souples des vestiaires du bâtiment modulaire

Ce point est ajourné.

7. Budget Principal 2025 – Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de communications électroniques

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de cette redevance détaillée.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-97

11. DM n°16 – Subvention à l'association « La Valdahonnaise »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°16.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-100

URBANISME

8. Convention avec le département du Doubs – Aménagement des espaces publics du centre bourg – Entretien et maintenance de la couche de roulement en enrobés réalisée sur les RD 461, 32^{E1}, 50 et 27^{E1}

Ce point est ajourné.

8a - Convention avec le département du Doubs – Aménagement des espaces publics du centre bourg – Entretien et maintenance de la couche de roulement en enrobés réalisée sur les RD 50 (rue du stade) et 27^{E1}

Ce point est ajourné.

9. Convention de mise à disposition du parking ancien LIDL par l'EPF

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition du parking de l'ancien LIDL annexée.
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-98

10. Convention de mise à disposition de bois sur pied à l'ONF

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention annexée
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0
Délibération n°2025-99

DIVERS

12. Décision N°2025-04

Portant sur la signature de la convention relative à la mise sous pli et au colisage de la propagande électorale – Élections municipales 2026.

Le Maire,
Sylvie LE HIR

